



VALIDATION DES AQUIS DE L'EXPERIENCE

OBJECTIFS

Accompagner dans ses démarches toute personne ayant une expérience d' au moins trois ans dans un domaine, en vue d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre professionnel en faisant valider les acquis de son expérience professionnelle ou bénévole.

CONTENU ET DEROULEMENT

- 1) Rechercher le diplôme correspondant à l'activité et le centre certificateur.
- 2) Remplir la demande de recevabilité administrative (Livret 1) en précisant le diplôme choisi.
- 3) Dépôt de la demande de recevabilité à la DDTEFP, DRASS, Universités, DAVA...
- 4) Etude du Livret 1 et de la demande par l'organisme Certificateur.
- 5) **Accompagnement du candidat à l'élaboration du Livret 2** : la présentation de vos activités.
- 6) Dépôt du dossier VAE (Livret 2).
- 7) Préparation à la présentation du dossier au jury pour l'attribution du diplôme.

Le rythme du parcours d'accompagnement :

- Une alternance de séances individuelles et de travail en groupe
- Un accompagnement individuel renforcé
- Un parcours découpé en 3 phases
 - une phase incontournable de repositionnement personnel face à la Valeur de l'expérience professionnelle développée /parcours VAE,
 - une phase de soutien psychologique et technique
 - une phase de dynamisation personnelle visant le développement de la mobilisation et de l'autonomie dans la mise en œuvre du dossier (aide au rédactionnel, à la présentation etc...) pendant le parcours.

MODALITES PRATIQUES

L'accompagnement est prévu sur la base de 12 séances par personne accompagnée réparties sur la durée nécessaire à la VAE envisagée à compter du premier entretien validant la pertinence de l'entrée du stagiaire dans ce parcours.

Chaque personne bénéficie d'un suivi individualisé et personnalisé depuis l'accueil jusqu'à la réalisation du parcours VAE en fonction de la problématique individuelle.